Conférence de presse de Marie-Dominique Simonet

Dernière rentrée académique de la législature :

Premier bilan et perspectives

Des défis fondamentaux attendent l'enseignement supérieur de demain. Depuis quatre ans, de nombreuses mesures ont été adoptées afin de nous y préparer au mieux : ouverture de notre enseignement supérieur à des jeunes moins favorisés sur le plan socio-économique, promotion de la réussite, renforcement de l'efficacité et adaptation aux contraintes économiques et au contexte international.

1- Les constats

- Dans certaines provinces (Hainaut, Liège, Namur…), trop peu de jeunes se dirigent spontanément vers l'enseignement supérieur au terme de leur parcours scolaire.
- Les études coûtent cher (problématique des droits d'inscription complémentaires, des minervals, des frais relatifs au matériel, du logement, des transports…), ce qui rend l'accès à l'enseignement supérieur encore plus difficile pour certains.
- Ceux qui entreprennent malgré tout des études supérieures échouent pour plus de la moitié en fin de première année (taux d'échec d'environ 55%), ce qui revient à dire que la Communauté française finance majoritairement l'échec en première année.
- Les causes d'échec sont nombreuses (compétences à la fin du secondaire, manque d'investissement personnel, changement radical de contexte d'enseignement…), mais il faut particulièrement noter une mauvaise orientation dans le choix des études. Le dispositif de réorientation après un premier échec devait aussi être amélioré.
- Enfin, au terme de leurs études, de nombreux étudiants ne sont pas toujours aptes à entrer directement dans le marché du travail, entre autres par manque de maîtrise linguistique notamment), alors qu'il est de plus en plus indispensable pour l'économie et le développement de notre pays de bénéficier des services de jeunes bien formés, munis d'un diplôme supérieur.

Des mesures devaient être prises afin de répondre à chacun de ces constats et permettre à bien plus de jeunes d'accéder aux études supérieures et de les réussir.

2- En amont, l'information et l'orientation

L'essentiel de ces mesures se situe évidemment en aval de l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais il convenait de mener également un certain nombre d'actions en amont afin de mieux informer les étudiants encore inscrits dans l'enseignement secondaire. Beaucoup d'étudiants échouent en première année parce qu'ils sont mal orientés et parce que les études qu'ils ont entamées ne leur conviennent pas.

- Dès 2006, réalisation d'une brochure d'informations sur l'enseignement supérieur qui est envoyée à chaque élève de terminale de l'enseignement secondaire de la Communauté française afin de l'aider à choisir, en toute connaissance de cause, le type d'études ainsi que l'établissement d'enseignement supérieur en Communauté française dans lequel il poursuivra son parcours. Cette brochure est distribuée à hauteur de 65.000 exemplaires par an.
- En matière d'information et d'orientation, soutien à l'ensemble des initiatives existantes, pour autant que les fins de celles-ci ne soient pas commerciales, et plus particulièrement

les salons « études et professions » du SIEP (Service d'information des études et professions).

- Par ailleurs des actions spécifiques en matière de promotion des filières scientifiques sont organisées depuis quelques années en raison de la désaffection rencontrée par ces filières et de la demande forte de diplômés dans ces secteurs. Le Printemps des Sciences s'adresse tant aux élèves de l'enseignement primaire qu'aux étudiants du secondaire et aux familles. C'est une initiative annuelle regroupant une soixantaine de partenaires – universités, hautes écoles, associations, musées et centres de recherche – lesquels proposent gratuitement durant une semaine une très large palette d'activités pédagogiques, d'expositions, d'expériences, d'ateliers, de jeux ou de conférences dans des disciplines aussi variées que les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, l'astronomie ou encore l'environnement.
- Dans le cadre du décret relatif à la promotion de la réussite, mise en place l'Observatoire de l'enseignement supérieur, lequel permettra de centraliser toutes les données statistiques relatives à ce secteur, notamment en matière d'orientation des étudiants, ce qui permettra de mieux définir notre politique.
- L'entrée dans l'enseignement supérieur représente un grand changement dans la vie de l'étudiant qui se trouve projeté dans un nouvel environnement : nouveau système d'enseignement, cours en auditoires, difficultés liées à de nouveaux horaires… autant d'éléments qui peuvent constituer des sources de difficultés. Dès lors, pour favoriser une meilleure orientation des étudiants et leurs chances de réussite, la Communauté française finance depuis 2007 (120.000 € sur deux années) une étude visant à mettre en place 5 expériences pilotes impliquant des enseignants du secondaire et du supérieur. Cette expérience, réalisée par l'ULg, devrait permettre par la suite d'améliorer la transition entre ces deux systèmes d'enseignement.

3- Un accès plus équitable

A côté de ces actions en amont, de nombreuses initiatives doivent être menées à l'entrée de notre enseignement supérieur afin d'en faciliter l'accès aux étudiants, quelle que soit leur situation socio-économique. L'enseignement supérieur en Communauté française est ouvert à toutes les tranches de la population et il constitue une réelle opportunité. Mais toutes les catégories de la population ne bénéficient pas encore de la même probabilité de présence dans l'enseignement supérieur et, à l'issue de celui-ci, d'obtention d'un diplôme. Depuis 2004, un vaste plan a été mis en place afin d'éviter que des étudiants manquent l'enseignement supérieur pour des raisons purement sociales et /ou économiques.

- Des mesures ont été prises pour plafonner et diminuer le coût des études. Ainsi, depuis l'année académique dernière, l'ensemble des frais demandés aux étudiants lors de l'inscription (minerval, droits complémentaires et frais afférents aux coûts réels) ne peut plus dépasser 812 € pour un montant plein, 471 € pour les étudiants à revenus modestes et 109 € pour les étudiants boursiers, à l'exception de certaines orientations spécifiques. Ceci constitue un grand pas en avant dans la démocratisation des études et clarifie le système.
- Un « Fonds de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur » (environ 15,6 M €) a été créé pour augmenter les subsides sociaux que chaque institution reçoit par étudiant inscrit, afin de mettre en place des initiatives permettant l'accès des étudiants moins favorisés.
- L'année joker est étendue. Pour rappel, le droit aux allocations d'études est lié à la réussite : l'étudiant qui double son année n'a plus droit à la bourse d'études. Depuis 2004-2005, une seule dérogation était autorisée une seule fois (année joker), en première année d'études seulement. Depuis la rentrée 2007-2008, chaque étudiant pourra bénéficier d'une dérogation, toujours une seule fois mais au cours de ses trois premières années d'études.

- Une simplification de la procédure relative à l'octroi des allocations d'études a été mise en place. Les montants ont été substantiellement augmentés .

4- Promouvoir la réussite

L'échec en première année constitue un problème majeur de notre enseignement supérieur. Le taux de réussite en première année y est aujourd'hui de 41,5 % dans les Universités, de 45,7 % dans les études de type long et de 45,5 % pour les études de type court en Hautes Ecoles. Diverses mesures ont été prises afin d'améliorer la situation.

- Depuis 2005 des crédits ont été octroyés aux institutions universitaires afin de permettre d'élaborer des expériences pilotes en vue d'arriver à de bonnes pratiques en matière de la promotion de la réussite. Dès 2007, du personnel (7,5 ETP) a été octroyé aux académies universitaires en vue de coordonner et guider les initiatives visant à favoriser la promotion de la réussite en première année. Ce chiffre sera doublé à partir de l'année académique 2009-2010. Parallèlement, dans les Hautes Ecoles, un montant de 465.000 € en année pleine a été octroyé afin de soutenir les initiatives et les projets pilotes en matière de promotion de la réussite.
- De nombreuses mesures vont également être mises en œuvre dès cette rentrée académique 2008-2009. En effet, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé en dernière lecture un décret démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'Enseignement supérieur. Parmi de nombreuses autres mesures, le décret prévoit la création d'un service d'aide à la réussite au sein de chaque Haute Ecole. Ce département mettra à disposition des outils d'auto-évaluation et des services de conseils permettant de déceler les compétences ou les lacunes éventuelles des étudiants. Un service de tutorat sera organisé pour les étudiants de première année, tandis que les supports écrits devront être mis à disposition des étudiants de première année dans un délai spécifique. Les Hautes Ecoles devront consacrer à l'aide à la réussite des étudiants, prioritairement pour les étudiants de première génération qu'elles accueillent, un montant correspondant à au moins un pour cent de l'allocation annuelle globale dont elles bénéficient.

D'autres mesures concernent les étudiants déjà engagés dans leur parcours d'étude, afin de faciliter leur mobilité et leurs chances de réussite.

- Les passerelles entre divers types d'études procurent à l'étudiant plus de mobilité, une chance additionnelle de réussite, un épanouissement personnel et un socle optimal pour la vie professionnelle. Le système de passerelles a donc été entièrement révisé et augmenté depuis le début de cette législature, ce qui permet aux étudiants, dans l'esprit du processus de Bologne, de se réorienter et ou de se spécialiser plus facilement et plus efficacement au sein de notre enseignement supérieur.
- La mobilité internationale de nos étudiants, facilitée par le processus de Bologne, est un facteur essentiel d'apprentissage de langues étrangères pour nos étudiants et de découverte d'autres cultures. Pour faciliter l'accès de tous les étudiants à ces programmes, plus d'un million d'euros a été consacré à un fonds d'aide à la mobilité, dont un minimum de 50 % est attribué à des étudiants titulaires d'une allocation d'études.

5- Plus de moyens pour renforcer l'efficacité et la qualité

Depuis le début de la législature, l'efficacité de notre enseignement supérieur a été renforcée grâce à une refonte, un refinancement et une modernisation progressive du système. Le 31 mars 2004, lors de l'adoption du décret Bologne, notre enseignement était entré dans un processus visant une profonde réforme des structures de l'enseignement supérieur. L'objectif général était de l'inscrire dans ses trois dimensions « enseignement »,

« recherche » et « services » au sein de l'espace européen d'enseignement supérieur et d'allier la qualité et un meilleur service rendu à tous.

La mise en œuvre de ce décret en Communauté française, à partir de l'année académique 2004-2005, avait toutefois mis en évidence nombre de difficultés auxquelles il importait de remédier. De plus, de nombreux arrêtés d'exécution devaient également être pris afin de rendre ce décret le plus opérationnel possible. Il convenait donc de parfaire, au jour le jour, la mise en œuvre du processus de Bologne, lequel est par ailleurs un processus dynamique et en perpétuel mouvement, au moins jusqu'en 2010, année où l'espace européen d'enseignement supérieur devrait être opérationnel.

En Communauté française, tout ceci se traduit principalement par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs tels que l'adoption d'un système basé sur trois principaux cycles et les crédits d'enseignement (ECTS).

- Un décret réformant et refinançant complètement l'agence qualité, mise en place en 2004, a été adopté en février 2008. L'agence peut désormais initier des systèmes d'évaluation de la qualité réellement efficaces, indépendants et qui offrent une transparence des résultats. L'exigence d'un enseignement de qualité est en effet au centre de l'enseignent supérieur et constitue la contrepartie de son autonomie. La garantie et la supervision de la qualité de l'enseignement supérieur se révèlent aussi indispensables que primordiales dans un contexte d'échanges d'étudiants entre institutions d'enseignement supérieur dans la zone du processus de Bologne, comme dans le reste du monde.
- Les rapprochements entre le type long universitaire et celui de l'enseignement organisé en dehors des universités sont encouragés. La création d'une école de gestion au sein de l'Université de Liège intégrant la HE HEC-Liège et l'Ecole d'Administration des Affaires de l'ULg en mai 2004 a constitué un premier pas important. Cette création a servi de modèle pour l'intégration de l'Ecoles des Interprètes Internationaux de la HE du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut en décembre 2007.
- Un outil très important a été créé sous cette législature avec la notion « d'habilitation conditionnelle » qui permet aux universités de co-diplômer avec les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des arts et les instituts supérieurs d'architecture. Cette possibilité a été introduite dans les domaines de la traduction-interprétation et de l'architecture.
- Du côté des Hautes Ecoles, et toujours sous cette législature, le mouvement de concentration est très net puisque depuis deux ans on a assisté à la fusion des trois HE organisées par la Province de Liège, des deux HE libres organisées à Namur, des deux écoles libres organisées à Liège. De 29 Hautes Ecoles en 2004 nous sommes passé à 25 Hautes Ecoles en 2008. D'autres fusions sont encore envisagées dans un avenir relativement proche. Par ailleurs, certaines HE écoles se sont mises d'accord pour rationaliser une certaine offre d'enseignement (par exemple, diminution de 14 à 7 cursus d'ingénieurs industriels organisés par les HE libres de la province du Hainaut).
- Les écoles doctorales prévues par le décret de Bologne ont été créées. Elles assurent ainsi une formation de même nature et de même importance à tous les doctorants, le plus souvent au sein d'un système interuniversitaire. Les instituts d'architecture peuvent désormais participer aux écoles doctorales.
- Enfin, diverses démarches préfigurent des institutions interuniversitaires de dimension européenne réunissant toutes les formes d'enseignement supérieur. C'est ainsi que le Gouvernement de la Communauté française a adopté un avant-projet de décret visant à créer l'Université de Mons (par fusion de la FPMs et de l'UMH) et à intégrer la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux au sein de l'Université de Liège. La fusion des institutions de l'Académie Louvain est annoncée par celles-ci pour 2010.

6- Des pistes pour l'avenir

Il est essentiel d'accroître encore la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur en Communauté française dans un contexte de plus en plus globalisé et compétitif et de lui permettre de jouer pleinement son rôle d' « ascenseur social » au sein de notre société.

- Nous devrons imaginer de nouvelles méthodes et poursuivre les efforts accomplis pour stimuler l'accès à l'enseignement supérieur au sein de toutes les couches sociales de la population et maintenir la liberté d'accès.
- Pour réussir, il sera essentiel de réaffirmer la responsabilité de l'Etat dans le financement de l'enseignement supérieur comme service d'intérêt général.
- Il faudra poursuivre la réforme du paysage de notre enseignement supérieur en poursuivant les rapprochements et les collaborations entre institutions, centrés sur les trois académies universitaires. Les rapprochements entre les Hautes écoles et les universités devront être à l'ordre du jour mais aussi le renforcement des synergies entre les académies.
- Nous devrons encourager davantage une mobilité de qualité pour nos étudiants et nos chercheurs, et veiller aussi à ce que nos institutions attirent les étudiants et les chercheurs étrangers.
- L'orientation des étudiants doit être encore renforcée, en stimulant notamment l'accès aux formations et aux métiers des sciences et technologies. Nous devrons dans ce cadre nous préoccuper de ce que l'on appelle aujourd'hui l'employabilité des diplômés.

L'aboutissement de l'ensemble de ces projets complétera l'évolution de notre enseignement supérieur dans le sens que nous avons initié depuis le début de cette législature, à savoir la démocratisation de son accès, l'augmentation des synergies entre les différents types d'enseignement, la modernisation et l'actualisation du système dans sa totalité, l'accroissement de son efficacité et le développement d'une réelle mobilité internationale destinée à l'ensemble de nos étudiants et enseignants.